

la banque des mots

Ange BIZET

Étude de néologie -
Création d'un nouveau modèle lexical
en français : *pin's*

REVUE DE TERMINOLOGIE FRANÇAISE
PUBLIÉE PAR
**LE CONSEIL INTERNATIONAL
DE LA LANGUE FRANÇAISE**

CILF 1992

ÉTUDE de NÉOLOGIE
CRÉATION d'un NOUVEAU MODÈLE LEXICAL
en FRANÇAIS :
PIN'S

Le mot *pin's* représente un cas assez particulier dans le lexique français. Il s'agit ici d'observer un phénomène linguistique très récent, voire, en cours de réalisation.

Si la constitution d'une famille de dérivés est le signe d'une intégration à la langue, *pin's* se montre très prolifique. Au cours d'un reportage télévisé ⁽¹⁾ de très courte durée, à l'occasion du *Salon du pin's* à Paris, j'ai pu relever les termes de *pin'sophile*, *pin'sophobe*, *philopin's*, *pin'smania*, ce dernier étant aussi le titre d'une chanson, hymne des *pin'somanes*. Ces néologismes et d'autres comme *pin'somaniaque* s'écrivent aussi, ils se retrouvent fréquemment dans les magazines, les journaux et la publicité.

Pin's est clairement perçu comme un emprunt à l'anglais. Cela n'est pas un critère d'originalité et ne justifierait pas qu'on se penche spécialement sur le cas. Ce qui constitue l'anomalie n'est pas non plus que le mot ait subi une adaptation pour s'intégrer au français, les exemples abondent. Ce qui est plus intéressant est que cette adaptation ne se conforme pas, comme cela est habituel, à un modèle lexical préexistant dans la langue d'accueil.

Pin est un mot anglais ancien dont l'origine assez obscure le rattache à toute une famille étymologique germanique et celtique et qui représente un cas de convergence morphosémantique avec la racine

1. Sur TF1 le 23 septembre 1991 à 13 h.

latine *pen* « plume ... »). En anglais *pin* est très polysémique. On peut proposer pour traduction dans ses différentes acceptions, « épingle », « punaise », « cheville », « goupille », « clavette », « goujon », « fiche » (électrique), il désigne encore le drapeau de trou au golf, et même le rouleau à pâtisserie. Dans la langue familière ou argotique, il désigne les jambes, équivalent approximatif de « guibolles » ou « quilles ». Comme verbe, en plus des sens correspondant au nom, « épingleur », « clouer », « punaiser », « goupiller », « cheviller », « coller »..., il s'emploie dans les formes composées *to pin up* et *to pin down* avec dans les deux cas l'idée d'« attacher, « lier », « accrocher »...

Le français avait déjà adopté *pin up* comme substantif féminin, dont il n'est pas nécessaire de donner la définition. Le rapprochement avec *pin's* s'est imposé, une des principales revues spécialisées s'intitule *Pin's up*, le service télématique, sorte d'argus du pin's a pour code d'accès *PINSUP*. La connotation sexuelle revient souvent dans les articles consacrés au sujet: « *Les pin's ou la dernière façon de draguer* », ... « *c'est un bon prétexte pour regarder la poitrine des femmes* », ... « *le contact est close up* »...⁽²⁾, la revue *Lui* a consacré un article au pin's sexy, évidemment sous le titre « *pin's up* ». Cette connotation sexuelle n'est peut-être pas étrangère à la vogue actuelle et nous allons voir qu'en français, elle intervient dans la création du nouveau modèle lexical.

Le mot *pin's* a fait récemment son apparition pour désigner cette petite plaque de métal émaillé qui se fixe par une sorte d'épingle retenue par une pince, version nouvelle du badge de la génération précédente, et qui fait l'objet d'un engouement comparable à ce que fut la mode des collections de porte-clés. L'origine historique se situe il y a environ une vingtaine d'années lorsque les constructeurs d'avions américains prirent l'habitude d'offrir à leurs clients, la maquette en or de leurs appareils montée en broche, la technique est donc directement issue de la bijouterie.

² Citations de l'article « Mais pourquoi les Français sont-ils fous des pin's ? », *L'événement du jeudi*, 27 juin 1991, pp. 38-39.

Mais c'est le mot plus que la chose qui nous intéresse ici.

Cette forme lexicale est assez surprenante, dans la mesure où elle ne correspond pas à un modèle morphologique préexistant. *Pin's* est couramment utilisé au singulier dans la langue orale et écrite, dans la publicité jusque dans les très officiels bureaux de *La Poste*.

La terminaison -'s en anglais remplit plusieurs fonctions grammaticales:

1. marque du cas possessif.
2. marque de la forme contractée: *he's, it's...*
3. marque du pluriel des sigles: *V.I.P.'s*. (Cette dernière fonction commence à apparaître actuellement en français).

En français -'s n'existe pas, et est forcément perçu comme une caractéristique de l'anglais. Il est abondamment utilisé dans le domaine publicitaire pour "faire" anglais (américain). Cependant les règles grammaticales qui régissent l'usage en anglais sont très souvent méconnues des publicitaires français qui l'emploient avec la plus grande liberté.

Pin's montre que la terminaison en -'s n'est pas perçue en français actuellement comme la marque d'une des fonctions grammaticales qu'il remplit en anglais.

L'analyse lexicologique structurale doit permettre d'expliquer l'innovation que représente cette forme en français.

Pour l'introduction d'un mot anglais en français, s'offrent plusieurs solutions théoriques.

- 1. **La traduction** pure et simple de l'anglais. « Epingle » par exemple, rend mal compte du phénomène qui veut se situer à la pointe (sans jeu de mots) de la mode. On peut noter au passage que sur l'apparence formelle, le français tend spontanément à rapprocher *pin* des mots français *épine* et *épingle*, tendant donc ainsi à l'intégrer dans une famille synchronique comme cela se produit souvent pour les mots d'emprunt, alors que l'étymologie ne le permet pas forcément. Il s'agit alors d'un cas typique de convergence morphosémantique.

Le français du Canada dans un souci de préservation de

l'identité de la langue pratique presque systématiquement l'adaptation par la traduction. On utilise au Canada le diminutif *épinglette* qui est perçu en France comme désuet pour ne pas dire « ringard », mal adapté à ce phénomène de mode, c'est pour cela que malgré les recommandations officielles récentes tendant à le faire adopter en France, le *pin's* reste triomphant.

- 2. **L'emprunt** direct de l'anglais est la seconde solution qui se pratique souvent. Encore faut-il qu'il n'y ait pas collision avec un autre mot.

Pin en français est impossible au féminin, pour une raison d'homophonie qu'il n'est certainement pas nécessaire d'expliquer ici.

Puisque l'anglais n'a pas de différenciation des genres pour les choses, on pourrait l'adapter au masculin, mais là encore, l'ambiguïté fâcheuse subsisterait au pluriel, et il y aurait en plus une autre ambiguïté par l'existence d'un homographe, le *pin* (l'arbre), qui créerait une confusion possible à la lecture.

La prononciation /in/ d'un mot en *-in* n'est pas du tout évidente en français, mais le modèle existe avec le *gin* et pour quelques noms propres (surtout d'origine russe).

Le nom anglais est *pin* au singulier et *pins* au pluriel; la forme *pin's* est donc spécifiquement française, pour des motifs propres à la structure lexicale du français. La solution qui s'est imposée, a été de transcrire la prononciation du pluriel anglais par un moyen graphique formellement caractéristique de cette langue, qui permet donc de situer immédiatement le mot dans une catégorie lexicale sans ambiguïté, même si cela ne correspond pas aux règles grammaticales de la langue d'origine.

A partir d'un cas très particulier comme celui-ci, il sera intéressant d'observer l'influence que va exercer ce nouveau modèle dans le lexique du français. L'évolution est totalement imprévisible. Ce « monstre » lexical peut très bien disparaître comme il est apparu avec la mode si elle n'est que passagère, ou bien en faisant place à un vocable de forme plus classique. Il peut aussi devenir un archétype pour la formation d'autres mots nouveaux qui n'auraient pas les mêmes

« bonnes raisons » que lui pour adopter une telle forme, mais que la simple existence de *pin's* rendrait possible. Le terrain avait certainement déjà été préparé par le vocabulaire commercial³. Le mot *jean's* longtemps resté très ambigu s'est maintenant fixé sur cette forme.

Pin's instituant une nouvelle forme lexicale, l'utilisation de - 's sans aucune fonction grammaticale est rendu possible pour un nom au singulier. Depuis peu de temps, le *Crédit Agricole* se distingue pour les Plans d'Épargne Personnalisés, *P.E.P.*, sigle qui est largement lexicalisé /pèp/, en proposant un « **pep's** jaune », un « **pep's** rouge » etc. C'est là un moyen de se démarquer de la concurrence en faisant reconnaître cette forme comme spécifique. L'apostrophe est en quelque sorte un rappel graphique du trait rouge du logo. Le *pep's* sans plus de précision, c'est celui du *CA'* ; du moins pour l'instant, car qui dit que cette forme graphique ne va pas se généraliser si elle est adoptée par la concurrence ?

Nous assistons donc semble-t-il à la naissance d'un nouveau modèle lexical en français, modèle pour lequel l'emprunt ne joue en fait qu'un rôle limité, les motivations internes étant au moins aussi importantes, motivations qui tiennent à la structure lexicale et à un phénomène de mode. Mais le concept de mode a-t-il un sens en linguistique ?

³ Une étude sur l'utilisation irrégulière de l'apostrophe dans les noms publicitaires en France est en cours. Le corpus constitué actuellement compte plus de mille occurrences.

Depuis que cet article a été rédigé, on a vu au début de 1992 apparaître sur le modèle de *pin's*, le *clip's* lancé au cours d'une campagne publicitaire pour les barres chocolatées *Nuts*. Il s'agit d'une plaquette de métal pliable portant comme le pin's un message publicitaire, la facture en est plus simple pour le moment, le motif est imprimé alors que le pin's est émaillé à la main. Les deux mots présentent beaucoup d'analogie, ils sont tous les deux issus de l'anglais et désignent un système d'accrochage. Dans cette langue *clip* désigne une attache, une pince, une agrafe ..., le verbe signifie « serrer », « pincer » ... Ce mot a déjà pénétré en français depuis longtemps dans le domaine de la bijouterie pour désigner les boucles d'oreilles attachées par un système de pince à ressort, et dans le domaine de la mécanique pour désigner une sorte de pince ou agrafe-collier en métal élastique. Pour une raison qui reste à élucider (peut-être onomatopéique ?) sa prononciation en français a connu une variante /klips/ (y compris au singulier), enregistrée par certains dictionnaires, considérée parfois comme abusive. Cette pratique orale a donc prédisposé le mot à recevoir un -s en finale.

Il faut aussi noter un autre avatar sémantique celui-là. A l'idée de « pincer », s'ajoute et se substitue celle de « plier » ou plutôt de « replier ». Pendant cette même période on a pu voir à la télévision une campagne publicitaire de la marque *Nana* pour des serviettes hygiéniques à clips, rabats qui se replient sur le slip (clip/slip).

La graphie en -'s peut s'interpréter comme la partie spécifique du mot *pin's* subsistant dans un phénomène de contraction, *clip's* désignant une sorte de pin's qui se fixe en le repliant (clip). Les deux mots peuvent alors s'analyser en deux parties, -'s indique la fonction, *pin* et *clip* le mode de fixation.

Cette graphie prenant son origine dans la langue de la publicité a toutes les chances de s'implanter progressivement dans la langue commune. Il ne faudra pas s'étonner si l'on voit apparaître le terme de *clip's* dans la bijouterie pour désigner ce qui jusque là était un clip.

La série des mots adoptant cette forme n'est certainement pas close.